

Rapport final de la concertation continue

CIRCADIAN

Du 1^{er} avril 2026 au 12 octobre
2026

Valérie TROMMETTER
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 19 octobre 2026



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Préambule	4
Fiche d'identité du projet.....	4
Les chiffres clefs de la concertation.....	7
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable	9
Les enseignements clefs de la concertation préalable	9
Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable	9
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à la concertation préalable	10
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	10
Mission de la garante	10
Actualités liées au projet et évolution(s)	11
Dépôt des dossiers d'instruction du projet et approche de la consultation du public.....	11
Evolution du projet.....	11
Organisation et modalités de la concertation continue	12
Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public.....	12
Actualisation du site internet de la concertation	13
Partage des actualités du projet.....	13
Présence à des événements locaux pour aller à la rencontre du public.....	14
Organisation d'une réunion publique.....	14
Résultats de la concertation continue	14
Les arguments exprimés lors de la concertation continue	14
Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable	17
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	29
Liste des annexes.....	30

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Au cours de la période de la concertation continue du projet Circadian, les réflexions sur le classement Seveso du projet, la gestion de l'eau industrielle et les modes de transport se sont poursuivies.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée auprès de la Préfecture de Moselle fin juillet 2027 et a été jugée recevable le 21 septembre 2026. La demande de permis de construire a été déposée le 2 septembre 2026 en mairie de Saint-Avold et est en cours d'instruction.

Les moyens déployés par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont globalement respecté les engagements qu'il avait pris dans sa réponse au bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, rédaction et diffusion de deux journaux de bord sur le projet, tenue d'une réunion publique.

La réunion publique qui s'est tenue le 30 juin 2026 a permis au Maître d'Ouvrage de présenter les évolutions du projet notamment en termes de classement Seveso, de gestion de l'eau et de transport. La garante considère que cette réunion qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions a constitué un réel moment d'échange avec le public et qu'elle a permis de répondre aux interrogations qui restaient en suspens à l'issue de la concertation préalable mais également aux nouvelles questions. Le Maître d'Ouvrage a fait preuve d'une grande transparence.

La participation du public s'est limitée aux questions posées lors de la réunion publique. Les thèmes ont porté sur les enjeux du projet, les impacts socio-économiques et environnementaux (gestion de l'eau, effluents atmosphériques, transport).

Par rapport aux demandes de précisions qui étaient restées en suspens à l'issue de la concertation préalable, le Maître d'Ouvrage y a intégralement répondu.

Même si le Maître d'Ouvrage a présenté en réunion et a publié sur le site internet de la concertation les conclusions de son étude d'impact, aucun élément de l'étude de danger n'a été partagé avec le public. Sur ce point, la garante considère donc que le Maître d'Ouvrage n'a pas totalement respecté la demande de publication des études au fur et à mesure de leur production qui avait été formulée par les garants.e.s à l'issue de la concertation préalable.

Au global, la garante estime que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont été satisfaisantes même si la publication des études disponibles au fur et à mesure de leur rédaction aurait encore pu être améliorée.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet Circadian, menée du 24/09/2025 au 19/11/2025, le Maître d'Ouvrage, la société CIRC, a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Valérie TROMMETTER de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ou de la consultation du public (issue de la loi « industrie verte »).

Le présent document est le bilan de la garante, couvrant la période du 01/04/2026 au 12/10/2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation.

Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage

Entreprise américaine CIRC

Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales de développement d'une filière de recyclage du textile vers le textile, en lieu et place de leur recyclage pour d'autres usages, de leur incinération ou de leur mise en décharge (Pacte Vert pour l'Europe, Plan d'action pour l'économie circulaire, la Stratégie en faveur des textiles durables et circulaires, loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)), mise en place de systèmes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour financer notamment les infrastructures de recyclage.

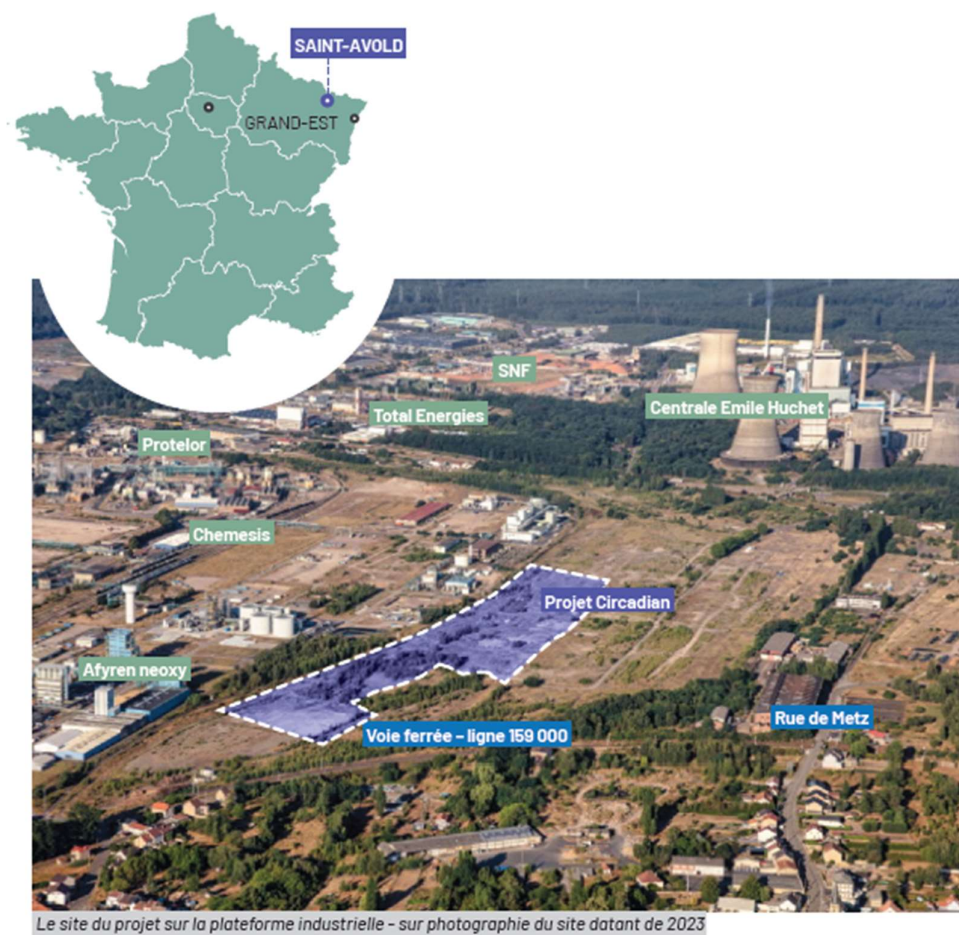
Le projet a trois objectifs principaux :

- Le premier objectif est de réduire l'impact environnemental de la filière des textiles qui utilise une quantité importante de ressources naturelles, notamment de l'eau, et du pétrole,
- Le deuxième objectif est d'industrialiser la filière de recyclage étant donné qu'aujourd'hui moins de 1% des textiles sont recyclés,
- Le troisième objectif est de contribuer à construire un écosystème local autour du recyclage en France car les acteurs de la collecte et du tri sont essentiellement des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont actuellement particulièrement fragilisés, notamment par le développement de la vente de seconde main et par l'évolution des marchés internationaux qui subissent la croissance de la mode ultra éphémère.

Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter sur le site de l'ancienne cokerie au sein de la plateforme industrielle Chemosis¹ de Carling/Saint-Avold, créée en 1947. Il sera situé à une distance d'environ 1,5 km de la frontière allemande et sa superficie sera de 15,3 ha.

¹ L'association Chemosis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avold. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.



Localisation du site au sein de la plateforme Chemesis (source : dossier du Maitre d'Ouvrage)

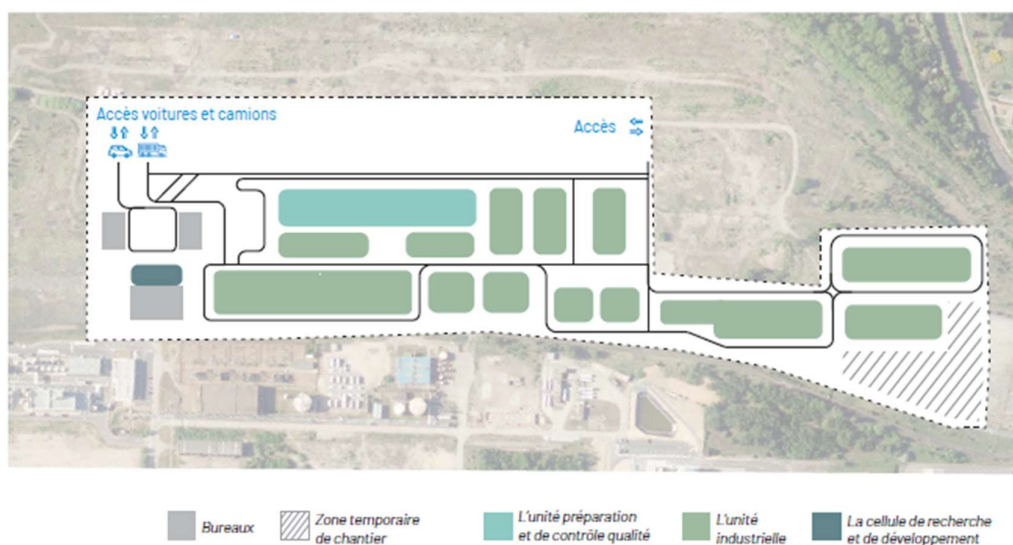


Schéma d'implantation du projet (source : dossier du Maitre d'Ouvrage)

Objectifs du projet selon le Maitre d'Ouvrage

CIRCADIAN est un projet d'usine de recyclage de textiles, qui a comme objectif de permettre de récupérer, trier et transformer une large gamme de textiles usagés (vêtements, tissus, fibres) en fibres lyocell/viscose et intermédiaires pour la fabrication du polyester.

En France, la gestion des déchets textiles est aujourd'hui fortement portée par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment pour la collecte et le tri. Chaque année, environ 270 000 tonnes de déchets textiles sont collectées (dont 187 500 tonnes triées localement), soit seulement 23% des produits mis sur le marché en une année.

La filière de recyclage française n'est pourtant ni adaptée ni suffisamment développée pour traiter la quantité de matière collectée. Ainsi la majorité des produits est exportée. Cependant, la filière chinoise des déchets textiles a lancé un dumping sur les prix à la tonne, fermant aux collecteurs européens les débouchés étrangers, notamment africains. Les collecteurs-trieurs européens sont donc aujourd'hui dans l'impasse. L'enjeu est donc de favoriser le passage à l'échelle industrielle de tous les maillons de la chaîne de valeur et notamment le tri et le recyclage des textiles en fin de vie.

CIRCADIAN prévoit le traitement de 71 500 tonnes de textiles usagés par an, soit environ 200 tonnes par jour, l'équivalent d'1 million de t-shirts par jour.

Caractéristiques principales

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de séparation des mélanges de textiles en polycoton contenus dans nos vêtements, à savoir le polyester, fabriqué à partir de pétrole, et le coton, une matière naturelle. Cette séparation est basée sur une technologie brevetée, une réaction hydrothermale de type "autocuiseur" réalisée à haute température et haute pression dans une solution aqueuse alcaline. Les matières séparées pourront alors entrer dans la fabrication de nouveaux vêtements. Il comprendra 3 unités principales :

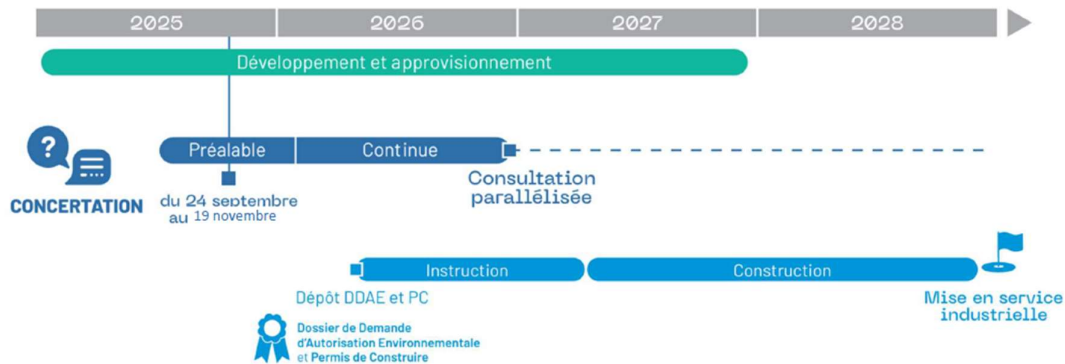
- L'unité de préparation et de contrôle qualité qui accueillera les équipements de réception des textiles, de leur contrôle qualité, de retrait des points durs (boutons, braguettes...), de découpage en morceaux des textiles et de stockage des textiles préalablement traités,
- L'unité industrielle, le cœur du procédé industriel, qui accueillera les équipements nécessaires au fonctionnement de la réaction hydrothermale, au recyclage du coton et des matières synthétiques, la production et la distribution des utilités (vapeur, électricité, air, gaz naturel...) et les réservoirs de stockage des produits utilisés dans le procédé (soude, acide sulfurique et autres réactifs),
- La cellule de recherche et de développement qui coordonnera les programmes de recherche et de développement liées aux opérations de CIRC en France et notamment les projets d'amélioration continue ainsi que les prochaines évolutions technologiques.

Coût

Le montant de l'investissement est estimé à 450 millions d'euros hors taxes.

Des candidatures pour obtenir des soutiens financiers publics seront déposées : Fond Charbon (FR), Fond de Transition Juste (Région/UE), Innovation Fund (UE), Appel à projets (ADEME).

Calendrier



Les chiffres clefs de la concertation

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 18/04/2025 : saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage
- 24/09/2025 au 19/11/2025 : concertation préalable menée par les garants, Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER
- 19/01/2026 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 19/01/2026 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 01/04/2026 : début de la concertation post concertation préalable dite concertation continue, sous l'égide de la garante Valérie TROMMETTER
- 19/10/2026 : publication du bilan de la concertation continue en vue de la consultation du public à venir

Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation préalable est celui de la Communauté de Communes de Saint-Avold Synergies. Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation préalable, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands ont aussi été invités à participer à la concertation via les moyens d'information et de participation via la diffusion de la synthèse du dossier du Maître d'Ouvrage rédigée en langue allemande.

Le même périmètre a été conservé dans le cadre de la concertation continue.

Dispositif de la concertation

Le dispositif de concertation préalable :

100 dossiers de concertation

350 synthèses du dossier de la concertation dont 250 en français et 100 en allemand

150 affiches

2 encarts presse, 10 articles de presse, 3 reportage TV

2 000 flyers d'information

2 registres papier (siège de la CASAS, mairie de Saint-Avoid)

2 réunions publiques

3 autres rencontres publiques (1 conférence-débat, 1 atelier thématique, 1 débat mobile)

1 site Internet (plateforme)

Le dispositif de concertation continue :

2 lettres d'information

1 encart presse sur l'organisation d'une réunion publique

1 réunion publique

site Internet (plateforme) de la concertation préalable actualisé

Participation à la concertation

Quelques chiffres clefs de la concertation préalable :

216 participant.e.s aux rencontres

817 visiteurs uniques du site internet

18 contributions écrites : 12 questions et 6 avis

3 cahiers d'acteurs

Quelques chiffres clefs de la concertation continue :

30 participant.e.s à la réunion publique

1 556 visiteurs uniques du site internet

aucune contribution écrite

≈ 17 questions et avis émis lors de la réunion publique

Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable du projet CIRCADIAN s'est déroulée dans de bonnes conditions et le dispositif a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 5 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, une conférence-débat, un débat mobile et un atelier thématique.

Même s'il y a eu une large information sur la tenue de la concertation préalable et le projet (100 dossiers de concertation, 350 synthèses du dossier, 2 000 flyers d'information, 150 affiches) et des retombées médiatiques (journaux, radio, télévision), la participation du public peut être qualifiée de modérée (216 personnes ont participé aux événements, 18 contributions ont été déposées et 3 cahiers d'acteurs ont été rédigés).

La concertation a fait émerger des questionnements liés à la nature des textiles à recycler qui seront traités et donc sur la place de ce projet dans l'économie circulaire et solidaire et le bénéfice environnemental du recyclage. Le devenir des substances contenues dans les vêtements (phtalates², colorants azoïques³, formaldéhyde⁴, PFAS⁵...) dans les rejets aqueux et dans les boues a néanmoins été l'objet d'un point d'attention particulier. En outre, le public s'est interrogé sur le classement Seveso du site, la possibilité de réindustrialiser le territoire et de créer des synergies avec les industriels de la plate-forme.

La concertation a aussi été source de propositions comme celle d'une collaboration avec l'IUT de Moselle Est, pour la mise en place de formation spécifique en mettant au point des modules adaptés au personnel recruté ou à recruter et en participant à des activités de recherche et de développement technologique.

Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les demandes de précisions suivantes relatives au projet :

1. Il conviendrait d'indiquer si le site sera classé Seveso à l'issue des tests qui sont en cours et qui devraient s'achever en janvier/février 2026,
2. Il conviendrait de clarifier la méthodologie de gestion des eaux et des boues issues de procédé, du fait des nombreuses substances qui sont susceptibles de se retrouver dans les textiles (phtalates, colorants azoïques, formaldéhydes, PFAS...),
3. Il conviendrait de préciser les choix retenus en matière de transport des matières entrantes et des produits finis afin de réduire l'impact des différents modes de transport,
4. Il conviendrait de collaborer avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l'atmosphère qui devront être suivies dans le temps,
5. Il conviendrait de définir les choix réalisés pour le centre de contrôle qualité en termes d'internalisation ou d'externalisation.

² Phtalates : famille de produits chimiques de synthèse couramment utilisés comme adoucissants pour rendre les plastiques, tels que le PVC, plus souples et plus durables

³ Colorants azoïques : composés chimiques organique qui contiennent une liaison azo (-N=N-) principalement utilisés dans l'industrie comme colorant synthétique

⁴ Formaldéhyde : gaz incolore utilisé dans l'industrie textile lors de la teinture et des finitions pour que les tissus soient plus rigides, qu'ils ne rétrécissent pas et qu'ils gardent leurs couleurs intactes...

⁵ PFAS : substances per-ou polyfluoroalkyles, famille de produits chimiques (dits "éternels") utilisés pour leurs propriétés antiadhésives et imperméables

Dans le document intitulé « Réponse du Maître d'Ouvrage au bilan des garants » du 19 février 2026, le Maître d'Ouvrage répond à chaque demande de précisions des garant.e.s et renvoie aux modalités qui seront déployées au cours de la concertation continue pour apporter ses réponses. Le tableau de réponse est reproduit en annexe 2.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite de l'information et de participation sur le site internet de la concertation préalable ;
2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle ;
3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production ;

Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

Pendant la concertation préalable, le Maître d'Ouvrage a pris plusieurs engagements :

1. Rejoindre le groupe de travail « chaleur fatale » qui a été créé au sein de la plateforme Chemesis,
2. Si le site n'est pas classé Seveo seuil haut, demander à la Préfecture, l'intégration à la Commission de Suivi de site du bassin industriel de Saint-Avold Nord.

Mission de la garante

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ou de la consultation du public ». L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique/consultation du public.

La mission de la garante consiste donc à formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Tout au long de la concertation continue, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du Maître d'Ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet (annexe 1). Cette lettre datée du 21 mai 2026 recommande que le Maître d'Ouvrage :

- organise, dans les trois prochains mois, une réunion publique pour informer sur :
 - ✓ les enseignements de la concertation préalable ;
 - ✓ les modalités d'information et de participation des publics lors de la concertation continue ;
 - ✓ le calendrier associé ;
 - ✓ les suites données au projet et aux partenariats associés ;
- propose des outils de concertation continue qui facilitent l'information et la participation, tant de la population riveraine que d'un public plus large, en présentiel et en distanciel ;
- maintienne actif le site internet de concertation en permettant au public d'y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Au cours de la concertation continue, le projet CIRCADIEN a connu des évolutions techniques importantes.

Dépôt des dossiers d'instruction du projet et approche de la consultation du public

Le Maître d'Ouvrage a rédigé les dossiers administratifs nécessaires à l'instruction du projet Circadien, à savoir la demande d'autorisation environnementale en application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le permis de construire.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture de Moselle le 30 juillet 2026. Elle a ensuite été complétée le 14 septembre 2026 suite à une demande de la DREAL Grand Est qui portait sur l'étude de dangers. Le 21 septembre 2026, le Préfet de Moselle a informé CIRC du lancement de la phase d'examen et de consultation.

La demande de permis de construire a également été déposée le 2 septembre 2026 en mairie de Saint-Avold. Suite à une information de CIRC datant du 6 octobre 2026, le permis de construire est réputé complet et suit son instruction.

En septembre 2026, la Préfecture de la Moselle a saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour la consultation du public. Il a été désigné fin septembre 2026 et nous avons convenu d'échanger ensemble avant le début de la phase de consultation du public.

Evolution du projet

Le Maître d'Ouvrage a présenté les évolutions suivantes de son projet.

Gestion des eaux

Des optimisations technologiques se sont poursuivies à l'issue de la concertation continue et en particulier la modification de la STEP (station d'épuration). Dans sa version finalisée, elle intégrera 3 unités de traitement dont une nouvelle unité qui permettra de n'avoir **aucun rejet liquide au milieu naturel**. Ainsi, l'eau utilisée par le procédé et les installations de production sera intégralement collectée, traitée et purifiée en interne, avant d'être totalement recyclée dans le procédé, réduisant

significativement le besoin en ressource. Les eaux de pluies « non potentiellement polluées » seront également récupérées pour alimenter la réserve en eau incendie et alimenter les besoins en eau de refroidissement.

Ces optimisations permettront également de **diviser la consommation d'eau d'un facteur dix**. La consommation d'eau industrielle a donc été revue à 25 m³/h environ, soit 210 000 m³/an. Ainsi, hormis l'eau qui sera utilisée pour le refroidissement des équipements, toute l'eau sera recyclée dans le procédé.

Les boues feront l'objet d'une revalorisation *a minima* pour de la production de chaleur.

Transport des matières premières et des produits finis

Le transport des matières premières et des produits finis sera effectué par camions sur une voirie suffisamment dimensionnée par absorber le surplus. Néanmoins, Circ reste favorable à diversifier les trafics et s'est engagé à participer à l'étude d'optimisation du trafic dans le cadre de la ZIBaC⁶ de Chemesis qui constitue un potentiel préalable à une plateforme multimodale à proximité du site.

Centre de contrôle qualité

A l'issue de la réflexion qui avait été initiée pendant la concertation continue sur la possibilité d'externaliser le centre de contrôle qualité des textiles qui constitueront les matières premières du projet Circadian, le Maître d'Ouvrage a décidé de conserver cette prestation afin de s'assurer que la qualité des matières premières textile reçues sera bien en ligne avec les spécifications de Circ.

Organisation et modalités de la concertation continue

Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public

Pour la poursuite de la concertation, le Maître d'Ouvrage a pris les engagements suivants pour le grand public (« Modalités de la concertation continue » du 4 mai 2026) qui intègrent les demandes de compléments formulées par la garante :

1. Maintien du site internet jusqu'à l'ouverture de la consultation publique (www.circadian-concertation.fr) afin d'informer périodiquement le public sur les évolutions et les actualités du projet et de publier les conclusions des études mais également de répondre aux questions posées ;
2. Diffusion d'un journal de bord du projet (document numérique publié sur le site de la concertation et envoyé par mail aux inscrits aux actualités) afin de répondre aux questions du public, de partager les actualités de la concertation continue et d'informer sur les évolutions du projet. Deux journaux sont prévus : le 1^{er} en avril 2026 et le 2^{ème} en juillet 2026 ;
3. Organisation d'une réunion publique (en juin 2026) avant le dépôt du projet en Préfecture afin de présenter le projet finalisé avant son dépôt et de répondre aux dernières questions du public. La communication sur cette réunion se fera via une affiche à destination des communes, le site internet de la concertation et une information dans la presse locale.

⁶ Zone Industrielle Bas Carbone

Un kit d'information a également été réalisé et envoyé à la Communauté de communes de Saint-Avoid Synergie (CASAS), aux communes de Saint-Avoid, de Carling, de Creutzwald, de Diesen, de l'Hôpital, de Porcellette et à l'association Chemesis. Il contenait l'annonce de l'ouverture de la concertation continue, la tenue de la réunion publique et la diffusion du journal de bord n°. Il a été publié sur le site internet de la CASAS et sur le site Facebook de la commune de l'Hôpital.

En sus des engagements précédents, la CNDP a demandé au Maître d'Ouvrage dans un courrier daté du 4 juin 2026 de compléter ce dispositif par une ou des modalités permettant d'aller davantage vers le public, comme par exemple un débat mobile à l'occasion d'un évènement local type manifestation sportive ou culturelle, aux alentours de Saint-Avoid et en amont de la future réunion publique.

Actualisation du site internet de la concertation

Le site internet de la concertation préalable était resté actif depuis la fin de la concertation en mode informatif uniquement. Des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont été mises à la disposition du public tels que le bilan des garants (19 décembre 2025) et le bilan du Maître d'Ouvrage (19 février 2026).

Le site internet a ensuite été actualisé et une nouvelle page dédiée à la concertation continue a été créée pour informer le public de cette nouvelle étape de concertation et des modalités de participation. Plusieurs informations ont alors été publiées sur le site internet de la concertation continue :

- avis de la CNDP sur la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable relative au projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid (01/04/2026),
- décision de la CNDP portant désignation de la garante de la concertation continue relative au projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid (01/04/2026),
- lettre d'information n°1 de la concertation continue du projet Circadian (28/04/2026),
- lettre de mission de la garante de la concertation de suivi datée du 21 mai 2026 (annexe 1, 01/07/2026),
- modalités de la concertation continue telles proposées par le Maître d'Ouvrage (4 mai 2026),
- courrier de réponse de la CNDP du 4 juin 2026 relatif aux modalités de la concertation continue proposées par le Maître d'Ouvrage (01/07/2026),
- support de présentation de la réunion publique du 30 juin 2026 (01/07/2026),
- lettre d'information n°2 de la concertation continue du projet Circadian (28/07/2026),
- compte-rendu de la réunion publique du 30 juin 2026 (03/08/2026),
- conclusions des principales études d'impact (09/10/2026).

La possibilité pour le public de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée fin avril 2026.

Partage des actualités du projet

Pendant la concertation continue, deux lettres d'information (appelées aussi journal de bord) destinées à présenter l'état d'avancement du projet ont été rédigées par le Maître d'Ouvrage et publiées sur le site de la concertation continue et diffusée par mail auprès d'environ 100 acteurs, ainsi qu'à la Communauté de communes de Saint-Avoid Synergie (CASAS), aux mairies de Saint-Avoid, Carling, Creutzwald, Diesen, l'Hôpital, Porcellette et de l'association Chemesis.

Les journaux de bord ont traité des sujets comme le lancement de la concertation continue et ses modalités, l'annonce de la réunion publique du 30 juin 2026 et le retour de cette réunion, les optimisations de procédés, la maîtrise des risques et le classement Seveso du projet, le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, les réponses aux questions restées en suspens à la concertation continue.

Environ 90 personnes ont reçu les journaux de bord via des envois directs par courriel, via le téléchargement depuis le site internet et via des relais (communes, CASAS, Chemesis). Le nombre de nouveaux inscrits au cours de la concertation continue a été de 2 personnes.

Présence à des événements locaux pour aller à la rencontre du public

Comme proposé par la garante et repris par la CNDP, le Maître d'Ouvrage a participé à la Journée Mondiale de la Sécurité de l'association Chemesis, le 28 avril 2026, qui a rassemblé plus de 1 100 collaborateurs.

Organisation d'une réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 30 juin 2026 dans la salle des Congrès de Saint-Avold. Elle a permis au Maître d'Ouvrage de présenter son projet final ainsi que les évolutions survenues depuis la concertation préalable ainsi que de donner la parole au public avant le dépôt des dossiers administratifs en Préfecture de Moselle et en mairie de Saint-Avold.

La tenue de cette réunion avait été annoncée via un avis dans la presse locale (Le Républicain Lorrain paru le 29/06/2026), une publication sur le site de la concertation continue, l'envoi d'affiches à destination de la Communauté de communes de Saint-Avold Synergie (CASAS) des mairies de Saint-Avold, Carling, Creutzwald, Diesen, l'Hôpital, Porcelette et de l'association Chemesis. Elle a réuni environ 30 personnes pendant près de 2 heures.

Après une présentation des évolutions du projet et l'annonce de l'enquête publique (consultation du public) à venir, la réunion a permis au public de poser plusieurs questions auxquelles des réponses ont été apportées ou bien de formuler des observations.

Le support de la présentation a été mis en ligne sur le site de la concertation début juillet 2026 et le compte-rendu de la réunion l'a été le 3 août 2026.

Résultats de la concertation continue

Les arguments exprimés lors de la concertation continue

Au cours de la concertation continue, le public n'a pas participé par écrit. Toutefois, au cours de la réunion publique, plusieurs questions ont été posées. Elles ont porté sur l'activité de l'usine et sa place dans l'écosystème des déchets de textiles, la nature et l'origine des textiles entrants, l'organisation des activités, la pollution actuelle du site, le financement du projet, la date de la mise en service industrielle, les transports, la consommation de l'eau et d'électricité, le traitement de l'eau, la production de chaleur, le suivi des rejets atmosphériques, la présence de Circ à la Commission de Suivi de Sites, les impacts sur les marques de vêtements.

Les arguments exprimés lors de la concertation continue sont repris ci-dessous :

✓ **Caractéristiques du projet**

Le public a posé des questions sur les **textiles d'origine "post-consommation"** (textiles (aménagements, vêtements) collectés dans les bornes spécifiques par des structures de l'économie sociale et solidaire) qui feront partis des intrants de l'usine à hauteur de 50% en 5 ans : intérêt de réaliser la collecte des produits de post-consommation au plus près de l'usine ?, intérêt de mettre en place des centres de pré-tri locaux ? CIRC a répondu que « *Il y a tout un écosystème qui est bâti et orienté vers le réemploi de textile. Il est important de maintenir cette activité. Nous allons nous positionner comme débouchés supplémentaires pour les textiles non réemployables. Il faut donc bâtir tout un écosystème sur le tri pour le recyclage de textiles mais aussi sur la préparation du textile qui arrivera dans des usines telles que la nôtre* ».

Une question sur une possible **délocalisation de la fabrication de vêtements par les marques** a aussi été posée et CIRC a répondu que « *la délocalisation a déjà eu lieu depuis 30 ans. L'unité pourrait recréer un écosystème, ramener des compétences... L'intérêt du projet est surtout de traiter les déchets textiles produits localement. Ce n'est pas une fonction délocalisable même si l'on souhaite réduire les coûts de production* ».

Le public s'est aussi interrogé sur les termes anglais utilisés sur les documents de communication de CIRC :

- MMCF pour man-made cellulosic fiber,
- FCA pour fibres cellulosiques artificielles.

✓ **Organisation de l'usine**

La **date de la mise en service** industrielle a été posée. CIRC a répondu qu'il la projetait entre le début et la mi-2029.

Quant à la question sur le **fonctionnement en continue du procédé** dans l'usine, CIRC a indiqué qu'elle opérera tous les jours de la semaine avec 2 semaines d'arrêt par an pour des opérations de maintenance.

✓ **Enjeux socio-économiques**

Le public a demandé à quel stade CIRC en était du **financement** de son projet. CIRC a répondu « *nous avons tous les financements dont nous avons besoin. Il faut également que les marques nous suivent et s'engagent pour 10 ans. Or, elles revoient leurs collections en permanence, sont sans cesse soumises au succès de ces collections et ont du mal à s'engager sur la longue durée. Tout de même, certaines marques nous suivent, conformément à leur engagement RSE. Nos produits seront envoyés dans des filatures, il faut donc que nous travaillions aussi avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement... Pour que les choses évoluent plus rapidement, il faut à la fois des incitations (carotte) et des contraintes (bâton). La carotte, c'est l'éco-organisme, et il y a une refonte en cours du cahier des charges des éco-organismes qui prévoit notamment une prime à l'incorporation de matières premières recyclées qui pourrait aider les marques (jusqu'à 1 000 euros la tonne si elles intègrent des matières premières recyclées). Le bâton, c'est la réglementation européenne qui obligera l'incorporation de matières premières recyclées dans les nouveaux vêtements. Pour lancer les financements nous devons attendre que le calendrier soit dérisqué avec l'obtention des autorisations environnementales pour réaliser des levées de fonds* ».

✓ **Enjeux environnementaux**

Le sujet des **transports** a donné lieu à plusieurs questions :

- L'utilisation du train pour les approvisionnements et les expéditions est-elle prévue ? CIRC a indiqué qu'elle participait à l'étude ZIBaC d'optimisation des flux logistiques sur la plateforme Chemsis et qu'elle espérait que Captrain réalise une plateforme multimodale.
- Est-il envisageable d'utiliser des camions électriques pour le dernier kilomètre ? CIRC a répondu que ceci dépendrait des capacités et des volumes transportés et que ce point est intégré dans l'étude ZIBaC.
- Y aura-t-il des trafics de camion le dimanche ? CIRC a répondu par la négative car le site offrira des possibilités de stockage.

L'état de **pollution du site** (qui serait de 80 kg d'hydrocarbures/kg de terre selon les données des rapports de l'EPFGE⁷) et la poursuite des travaux de dépollution soulève une inquiétude. CIRC a répondu qu'au niveau du terrain sur lequel l'usine devrait s'implanter, la pollution des sols a été gérée (dépollution réalisée par l'EPFGE) et que l'état de pollution qui est mentionné concerne d'autres terrains à proximité et sur lesquels la dépollution n'a pas encore commencée.

Considérant l'ensemble des projets dans le secteur (Circadian mais aussi CarlHYng et Emil'Hy), le public s'inquiète de la **consommation d'eau et d'électricité** pour les différents usagers de ces ressources.

Pour l'eau, CIRC a répondu « *qu'il y a une amélioration très importante du procédé, qui n'était ni acquise technologiquement, ni décidée financièrement au mois de novembre (2025). Le process de traitement sera en circuit fermé pour recycler au maximum l'eau de tous les autres procédés* », « *Nous n'allons pas utiliser 1 million de mètres cubes d'eau par an. Le procédé a été modifié et nous n'utiliserons que 200 000 mètres cubes par an. Ce changement réjouit tout le monde sauf le fournisseur qui a besoin que l'eau soit consommée pour maintenir le cône hydraulique.... 200 000 m³ représente 25 m³ par heure, ce qui est relativement négligeable* ». Une personne du public a également ajouté que la consommation d'eau est un point positif visant à limiter la remontée des eaux dans le secteur.

Pour l'électricité, CIRC a répondu que le projet Circadian est bien basé sur la disponibilité du réseau et qu'une demande de raccordement a été réalisée. Une personne du public a ajouté qu'il n'y aurait pas de soucis pour le projet Circadian mais qu'il se questionnait plutôt pour les 2 projets de production d'hydrogène (CarlHYng et Emil'Hy).

Le public a indiqué que la production de **vapeur** via la construction d'une chaudière biomasse par GazelEnergie était abandonnée et a demandé à CIRC si d'autres prospectes avaient été réalisés. CIRC a répondu qu'elle envisageait de produire elle-même sa vapeur dans un premier temps mais qu'elle restait à l'écoute d'autres opportunités qui pourrait émerger via la ZIBaC (chaleur existante, chaleur fatale...).

Le public a demandé à CIRC si elle avait étudié la possibilité d'utiliser la future **station de traitement des eaux** de GazelEnergie, récemment autorisée par l'administration, plutôt que de construire sa propre station. CIRC a répondu qu'un travail avait été réalisé avec les représentants de GazelEnergie mais que les effluents générés par le procédé Circadian ne répondaient pas aux spécifications de ceux qui pouvaient être traités par leur station.

Au sujet des substances qui seront émises à l'**atmosphère** par le projet, le public a indiqué que l'association ATMO Grand Est disposait à ce jour de 2 capteurs (au niveau des mairies de Carling et de l'Hôpital). Il a questionné CIRC sur la nature des molécules qui seraient émises à l'atmosphère, les types d'appareils qu'il faudra utiliser pour surveiller leurs émissions et sur la stratégie de positionnement des capteurs tenant notamment compte des conditions atmosphériques. CIRC a répondu avoir réalisé une étude de dispersion et de mobilisation atmosphérique sur plusieurs polluants, dont ceux mesurés par ATMO Grand Est, et que l'elle indiquait que le projet « *ne générerait pas de des nouveaux polluants décelables dans l'environnement* ». Une rencontre avec ATMO Grand Est serait organisée après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture afin d'arrêter « *les bonnes méthodes, les bonnes références et les bonnes façons de faire en termes d'études scientifiques* ».

⁷ Etablissement Public Foncier du Grand Est

Suite à une question sur l'état d'avancement de cet engagement de la garante, CIRC l'a informé avoir pris contact avec ATMO Grand Est, à plusieurs reprises après la mi-septembre 2026, mais reste en attente de leur retour.

Le public a aussi demandé à CIRC d'être présent à la **Commission de Suivi de Sites de Carling**, même si l'usine n'est pas Seveso, et de présenter un bilan environnemental de ses différents rejets. CIRC a répondu qu'elle en ferait la demande auprès de la Préfecture.

Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable

Vis-à-vis des demandes et recommandations issues de la concertation préalable, formulées par les garant.e.s, qui étaient restées sans réponse, le tableau suivant permet de synthétiser les réponses apportées au cours de la concertation continue.

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Précisions apportées par le maître d'ouvrage pendant la concertation continue
1	Indiquer si le site sera classé Seveso à l'issue des tests qui sont en cours et qui devraient s'achever en janvier/février 2026	Les optimisations du procédé, les quantités, les concentrations et la nature des produits chimiques utilisés, les tests réalisés sur les produits utilisés ou sur les déchets générés par les unités, au regard de la règle du calcul des cumuls, amènent CIRC à la conclusion que le site ne sera pas classé Seveso. Information lors du journal de bord n°1, présentation lors de la réunion publique
2	Clarifier la méthodologie de gestion des eaux et des boues issues de procédé, du fait des nombreuses substances qui sont susceptibles de se retrouver dans les textiles (phtalates, colorants azoïques, formaldéhydes, PFAS...)	Modification du projet pour atteindre zéro rejet d'eau industrielle dans le milieu naturel Boues : revalorisation <i>a minima</i> pour de la production de chaleur Eaux : Information lors du journal de bord n°1, présentation lors de la réunion publique Boues : présentation lors de la réunion publique
3	Préciser les choix retenus en matière de transport des matières entrantes et des produits finis afin de réduire l'impact des différents modes de transport	Choix du transport par poids-lourds dans un premier temps (solutions par trains pas opérationnelles à ce jour), participation à l'étude ZIBaC d'optimisation des flux logistiques sur la plateforme Chemsis Présentation lors de la réunion publique, communication dans le journal de bord n°2
4	Collaborer avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l'atmosphère qui devront être suivies dans le temps	Rencontre organisée avec ATMO Grand Est après le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale afin de présenter le projet et d'échanger sur le suivi de la qualité de l'air Présentation lors de la réunion publique, communication dans le journal de bord n°2
5	Définir les choix réalisés pour le centre de contrôle qualité en termes d'internalisation ou d'externalisation	Internalisation des activités du centre de contrôle qualité afin de s'assurer que la qualité des matières premières textile reçues est bien en ligne avec les spécifications de CIRC Présentation lors de la réunion publique, communication dans le journal de bord n°2

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

Au cours de la concertation continue, le Maître d'Ouvrage s'est investi à faire connaître son projet.

Il a également **déployé plusieurs moyens d'information et de participation** comme il s'y était engagé dans son bilan de la concertation préalable. Ainsi le site internet a été actualisé dès le démarrage de la concertation continue et la plateforme participative a été réactivée. Un premier journal de bord a été publié dans la foulée au printemps 2026. Il annonçait déjà l'organisation d'une réunion publique le 30 juin 2026. Un deuxième journal de bord, synthétisant les échanges de la réunion publique, a été publié fin juillet 2026.

La **réunion publique** qui s'est tenue le 30 juin 2026 a permis au Maître d'Ouvrage de présenter les évolutions du projet notamment en termes de classement Seveso, de gestion de l'eau et de transport. **La garante considère que cette réunion qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions a constitué un réel moment d'échange avec le public** et qu'elle a permis de répondre aux interrogations qui restaient en suspens à l'issue de la concertation préalable mais également aux nouvelles questions. Le Maître d'Ouvrage a fait preuve d'une grande transparence.

La participation du public s'est limitée aux questions posées lors de la réunion publique. Les thèmes ont porté sur les enjeux du projet, les impacts socio-économiques et environnementaux (gestion de l'eau, effluents atmosphériques, transport).

Même si le Maître d'Ouvrage **n'a pas respecté la demande de publication des études au fur et à mesure de leur production ; demande qui avait été formulée par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable, il a présenté** une partie des **conclusions de l'étude d'impact** lors de la réunion publique et, sur relance de la garante, a publié les autres conclusions de cette étude (trafic/transport, émissions atmosphériques : impact environnemental et sanitaire, climat) sur le site internet de la concertation continue le 9 octobre 2026). Cependant, **aucun élément de l'étude de danger n'a été partagé avec le public.**

En conclusion, concernant le droit à l'information et à la participation, **la garante estime que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont été globalement satisfaisantes** même si la publication des études disponibles au fur et à mesure de leur rédaction aurait encore pu être améliorée.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de mission de la garante
- Annexe 2 - Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d'Ouvrage



Le président

Paris, le 21 mai 2026

Madame,

Lors de sa séance plénière du 1^{er} avril 2026, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avold.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 24 septembre au 19 novembre 2025. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 19 décembre 2025. En février 2026, le responsable de projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 1^{er} avril 2026. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 1^{er} avril 2026 recommande que le maître d'ouvrage :

- organise, dans les trois prochains mois, une réunion publique pour informer sur :
 - o les enseignements de la concertation préalable ;
 - o les modalités d'information et de participation des publics lors de la concertation continue ;
 - o le calendrier associé ;
 - o les suites données au projet et aux partenariats associés ;
- propose des outils de concertation continue qui facilitent l'information et la participation, tant de la population riveraine que d'un public plus large, en présentiel et en distanciel ;
- maintienne actif le site internet de concertation en permettant au public d'y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

PAPINUTTI
Marc

Signature numérique de
PAPINUTTI Marc

Date : 2026.05.21 18:46:22
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Valérie TROMMETTER

Garante de la concertation continue portant sur le projet d'unité de recyclage de textiles à Saint-Avoid

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 -

marc.papinutti@debatpublic.fr

debatpublic.fr

Annexe 2 – Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n’ayant pas trouvé de réponse	Réponse du maître d’ouvrage ou de l’entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Indiquer si le site sera classé Seveso à l’issue des tests qui sont en cours et qui devraient s’achever en janvier/février 2026	Circ® présentera les résultats au printemps 2026	Printemps 2026	Information lors du journal de bord #1 Présentation lors de la réunion publique avant dépôt
2	Clarifier la méthodologie de gestion des eaux et des boues issues de procédé, du fait des nombreuses substances qui sont susceptibles de se retrouver dans les textiles (phtalates, colorants azoïques, formaldéhydes, PFAS...)	Des réponses seront apportées par Circ® au printemps 2026 concernant le rejet en eau et les pistes de réflexion pour les boues issues de la station de traitement des eaux	Printemps 2026	Information lors du journal de bord #1 Présentation lors de la réunion publique avant dépôt
3	Préciser les choix retenus en matière de transport des matières entrantes et des produits finis afin de réduire l’impact des différents modes de transport	L’étude sur l’impact du trafic sera finalisée au moment du dépôt du projet en Préfecture	Juin 2026	Information lors du journal de bord #2 Présentation lors de la réunion publique avant dépôt
4	Collaborer avec ATMO Grand-Est pour définir les molécules rejetées dans l’atmosphère qui devront être suivies dans le temps	Circ® se rapprochera de ATMO Grand-Est	Juin 2026	Information lors du journal de bord #2 Présentation lors de la réunion publique avant dépôt
5	Définir les choix réalisés pour le centre de contrôle qualité en termes d’internalisation ou d’externalisation	La décision de localisation du centre de contrôle qualité sera prise en amont du dépôt du dossier en Préfecture. Le recours à la sous-traitance sera décidé au cours de l’année 2026.	Juin 2026	Information lors du journal de bord #2 Présentation lors de la réunion publique avant dépôt

N°	Recommandations portant sur les modalités d’association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du maître d’ouvrage ou de l’entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Poursuite de l’information et de la participation avec le public via le site internet sur l’avancement du projet CIRCADIEN	Le site internet sera maintenu	Tout au long de la concertation continue	Mises à jour et publications régulières
2	Rédaction bimestrielle d’un journal de bord du projet	Une information bimestrielle sera diffusée	#1 : Printemps 2026 #2 : Juin 2026	Rédaction d’un journal de bord Diffusion newsletter depuis le site internet du projet et à un listing d’acteurs
3	Diffusion des études (impacts, dangers...) dès leur réalisation	Des conclusions d’études seront diffusées sur le site internet du projet	Au cours de l’année 2026	Publication sur le site internet

